



## Formulaire d'inscription

Nom : \_\_\_\_\_ N° SIRET pour les  
Prénom: \_\_\_\_\_ professionnels : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

### Immatriculation

Particulier  Professionnel  Autre

Immatriculation des véhicules utilisés	Propriétaire (1)	Genre national (2)	Poids total autorisé en charge (3)
1			
2			
3			
4			

(1) Champ **C1** du certificat  
d'immatriculation

(2) Champ **J1** du certificat  
d'immatriculation

(3) Champ **F2** du certificat  
d'immatriculation

### Justificatifs

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

-un justificatif de domicile de moins d'1 an (ex: Copie de facture d'électricité, gaz, téléphone fixe ou eau)  
ou extrait Kbis pour une entreprise

-une copie de la carte grise du ou des véhicules concernés, au nom du propriétaire demandant l'accès  
aux déchèteries

Certifie l'exactitude des renseignements,  
ainsi que la validité des pièces justificatives

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur précédée de la  
mention "lu et approuvé"

L'accès à la déchèterie implique le respect des  
conditions et réserves précisées dans le  
règlement de déchèterie.

Ce dernier est consultable sur le site Internet de  
la CCPA, en déchèterie et au siège de la CCPA.



## Info pratique

### Formulaire et justificatifs à envoyer par courrier à :

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain  
143 rue du château  
01150 CHAZEY SUR AIN

### ou par E-mail :

decheterie@cc-plainedelain.fr

## Conditions d'accès et Tarifs 2023

### Par année civile

L'accès aux déchèteries s'effectue par lecture des plaques d'immatriculation des véhicules pour les habitants et les professionnels du territoire.

Pour accéder à la déchèterie, il faut s'inscrire au préalable en créant un compte spécifique.

Toute personne inscrite pourra alors accéder aux sept déchèteries de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (Ambérieu en Bugey, Lagnieu, Loyettes, Lhuis, Meximieux, St-Rambert en Bugey, Villebois)

### Accès aux déchèteries réservé aux usagers du territoire de la CCPA

Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes **Interdit**

### POUR LES PARTICULIERS

#### Tout type de véhicules avec PTAC < 3,5 tonnes

de 1 à 25 passages	Gratuit
26 passages et +	8 € par passage

### POUR LES PROFESSIONNELS

	Véhicules légers	Camionnette avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette avec PTAC > 2,6 tonnes
de 1 à 25 passages	5 € par passage	10 € par passage	13 € par passage
26 passages et +	8 € par passage	15 € par passage	20 € par passage

Le décompte est automatisé par la lecture des plaques d'immatriculation.

La facture est envoyée par trimestre sous réserve d'un minimum facturable de 75€ sans quoi elle est reconduite au trimestre suivant.